# Aperçu des participants

|  |  |
| --- | --- |
| Présent(e) | Nom |
|  | Noémie Wouters -POD MI |
|  | Alyssandre Deforest – POD MI |
|  | Anita Opfergelt – POD MI |
|  | Fanny Lason – POD MI |
|  | Katty Creytens - BAPN |
|  | Sanne Coremans - BAPN |
|  | Aurélien Vitiello - BAPN |
|  | Christine Mahy - RWLP |
|  | Marieka Vandewiele - Steunpunt |
|  | Luc Maertens – reset Vlaanderen |
|  | Karine Rochtus - cm |
|  | Muriel Dossin - minsoc |
|  | Moad El Boudaati – Beleidsmedwerker armoedebestrijding Vlaamse overheid DEPARTEMENT ZORG |
|  | Koen Geirnaert – OCMW Gent |
|  | Nele Schroyen - VVSG |
|  | Shirley Ovaere - VVSG |
|  | Audric Engelen - CREG |
|  | Boris PECKEL - FWB |
|  | Steffi De Craemer – Beweging.ne |
|  | Bérénice Derville – Croix-rouge de Belgique |
|  | Johan Neijens – CAW Limburg |
|  | Patrick Debucquois – directeur-adjoint Caritas secours francophone et germanophone |
|  | Simon Hurd – fédération des CPAS de Wallonie |
|  | Sophie Crapez – comme chez nous |
|  | Ballyn Chloë – médecins du monde |
|  | Noellie Denomerenge – RWLP |
|  | Bolssens Luc – front commun SPF |
|  | Ellen Verryt |

*Document en cours de validation par les participants.*

# Introduction

Ce groupe de travail s’inscrit dans la démarche d’élaboration du prochain Plan fédéral de lutte contre la pauvreté. Il a pour objectif de formuler des recommandations concrètes en lien avec les thématiques croisées de l’emploi, de la sécurité sociale, de la lutte contre la pauvreté et de l’inclusion sociale.

# Constats et recommandations

1. **Réinsertion**

**Constats :**

* Le retour à l’emploi est difficile, notamment après une longue période de maladie ou de précarité (perte de contact avec la réalité de l’emploi qui évolue, perte des avantages sociaux, accumulation de dettes qui obligent à prendre un second emploi).
* Le bénévolat et la formation jouent un rôle clé dans la reconstruction sociale et la réintégration au travail. De plus, cela soutient le tissus associatif.
* Les PIIS sont perçus comme trop rigides.
* Beaucoup de personnes n'ont pas accès à l'emploi en raison de leur parcours de vie.

**Recommandations :**

* Favoriser le recours à la formation et au bénévolat.
* Rendre les PIIS plus souples et adaptés. D’un côté on a des personnes qui ont un niveau d’apprentissage primaire voire secondaire inférieur et de l’autre côté, on a des emplois qui demandent un niveau trop élevé. On impose un taux de PIIS qui n’est pas atteignable.
* Créer un outil pour mesurer si un emploi permet de sortir de la pauvreté.
* Développer des parcours adaptés pour les personnes éloignées de l'emploi.
* Informer et former sur les dispositifs existants.
* Investir dans l’économie sociale pour créer un emploi durable et adapté.

1. **Maladie**

**Constats :**

* Le mi-temps thérapeutique ne garantit pas un revenu suffisant.
* Les mutualités manquent de compétences techniques pour répondre aux questions, et de canaux d’accueil clairs (contact téléphonique difficile à cause des différents interlocuteurs)
* Ballotement entre mutuelle et employeur -> période sans revenu
* Le retour à l’emploi entraîne une baisse de revenus par rapport à l’arrêt maladie.

**Recommandations :**

* Mettre en place un guichet unique physique.

1. **Emploi, CPAS et précarité**

**Constats :**

* L’emploi ne permet pas toujours de sortir ou même d’éviter la précarité.
* Les politiques d’emploi et de lutte contre la pauvreté ne devraient pas être liées.
* Beaucoup de personnes n'ont pas accès à l'emploi en raison de leur parcours de vie. La solidarité est indispensable.
* Les CPAS manquent de moyens pour un accompagnement de qualité. Charge de travail trop élevée pour les travailleurs sociaux. Une masse de travailleurs quitte les CPAS car ce n’est plus gérable.
* Lien trop fort entre accès aux aides et obligation de résultat dans la recherche d’emploi, qui empêchera les CPAS de fournir un soutien adéquat aux personnes qui n’évoluent pas vers le travail. Les personnes les plus éloignées de l’emploi risquent d’être laissées sur le côté. Le critère de l’emploi ne tirera pas les CPAS vers le haut.
* Il existe peu d’emplois durables pour les personnes en situation de pauvreté ou vulnérabilité. Il s’agit souvent d’emplois à temps partiel, faiblement rémunérés ou offrant peu de protection.
* Certaines conditions sont nécessaires pour accéder à l’emploi (logement, mobilité, garde d’enfants). Il est nécessaire de se demander « qu’est ce qui permettrait réellement à une personne de pouvoir travailler ? ».
* Paradoxe : flexi-jobs et emplois étudiants coûtent moins cher aux employeurs, mais ne répondent pas aux besoins d’un travail utilisé comme levier contre la pauvreté. L’emploi des jeunes à partir de 15 ans à un impact sur la recherche d’un emploi. Les flexi-jobs augmentent la précarité des travailleurs et limitent l’emploi pour les chercheurs d’emploi.
* Certaines personnes n’ont pas accès au marché de l’emploi (ex : demandeurs d’asile).
* Les trois mois de travail consécutifs nécessaire pour sortir du statut de chômeur longue durée sont difficiles à atteindre pour certains publics. Les statut « intérim » sont un emploi encore plus « à la carte » et sont également dommageables pour les travailleurs.

**Recommandations :**

* Réaliser une étude qui définirait les conditions pour que l’emploi permette de sortir d’une situation de précarité (prise en compte du salaire, de la situation familiale, des contraintes de l’emploi comme les horaires etc.)
* Ne pas conditionner l’aide à des objectifs d’emploi.
* Soutenir les CPAS dans leur mission d’insertion et d’accompagnement, et créer des plateformes au niveau fédéral ou local pour améliorer leur fonctionnement.
* Garantir des moyens structurels pour les CPAS.
* Soutenir le tissus associatif en amont et en aval des CPAS.
* Maintenir les fonds sociaux ayant prouvé leur efficacité comme le fonds PAS (rem : sa suppression est contraire aux engagements de la Belgique dans le cadre de la Garantie pour l’enfance)
* Prendre en compte les freins structurels à l’emploi (santé, formation, logement).
* Éviter l’endettement lors du retour à l’emploi en ajustant les mécanismes fiscaux.
* Informer et former sur les dispositifs existants.
* Développer des parcours adaptés pour les personnes éloignées de l’emploi.
* Contrats de durée minimale de 3 mois
* Supprimer le statut cohabitant. A tout le moins compenser le passage du chômage au CPAS pour ces personnes.

1. **Accessibilité et automatisation des droits**

**Constats :**

* Faible accès aux droits par méconnaissance.
* La digitalisation excessive nuit à l’accompagnement humain (fracture numérique, cadre trop stricte qui ne répond pas à toutes les réalités…).
* Manque d’informations sur les droits qui mène au non recours aux droits.
* Faible accès aux droits par méconnaissance.
* GRAPA non perçue par une large part des bénéficiaires potentiels.
* Registre central : La recherche démontre que les droits et avantages sociaux ne sont pourtant pas suffisants.

**Recommandations :**

* Mettre en place un guichet unique physique.
* Automatisation des droits.
* Le registre central des droits sociaux doit être transparent. Les bénéficiaires doivent pouvoir avoir accès et comprendre les raison de l’octroi ou non d’une allocation. Ce registre doit prendre tout en compte et lier les différents domaines (l’état du logement lié à la facture énergétique par exemple).
* Octroyer les droits automatiquement selon les revenus et non le statut.
* Éviter les décisions automatisées sans intervention humaine.
* Soutenir l’outil REMI et informer les bénéficiaires.

1. **Genre, familles monoparentales et publics vulnérables**

**Constats :**

* Les femmes seules sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel et peu rémunérés.
* La perte du statut BIM en cas d’amélioration de revenus crée un surcoût (avec parfois le retour des dettes hospitalières et périphériques)
* Certaines personnes SDF sont contraintes de vendre un logement inhabitable alors que celui-ci pourrait être rénové une fois leur situation améliorée.
* Les personnes âgées doivent être prises en compte dans les questions liées à l’intégration sociale.
* Les aidants-proches sont plus régulièrement absents pour aider une personne porteuse de handicap dans leur entourage. Cela ne devrait pas entraver leur accès à l’emploi.
* Certains ménages se composent uniquement par nécessité de trouver un logement. Le statut de cohabitant provoque des dépendances lorsqu’un des partenaires reçoit un revenu.

**Recommandations :**

* Créer un statut hybride pour les parents isolés.
* Prévoir des dérogations pour le maintien de certains droits sociaux.
* Prendre en compte les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.
* Mieux soutenir les aidants-proches.
* Reconnaître la diversité des formes de vie commune. Adapter le cadre juridique à ces réalités.
* Supprimer le statut de cohabitant.

1. **Fiscalité et inégalités**

**Constats :**

* Forte pression fiscale sur les temps partiels.
* Injustices entre locataires et propriétaires.
* Manque de clarté sur l’imposition à postériori des personnes remises au travail

**Recommandations :**

* Adapter la fiscalité pour une meilleure équité.
* Supprimer le test de moyen lorsque cela entraîne une baisse injustifiée des droits.
* Prévoir un prélèvement à la source sur les revenus de remplacement.

1. **Pensions**

**Constats :**

* La réforme des pensions risque d’accentuer les inégalités, notamment pour les femmes.
* GRAPA non perçue par une large part des bénéficiaires potentiels.

**Recommandations :**

* Inclure la GRAPA dans les priorités du plan fédéral.
* Mieux protéger les femmes face à la précarité à la retraite.

1. **Droits sociaux et accès à la justice**

**Constats :**

* Le tribunal du travail n’est pas toujours accessible aux personnes concernées.

**Recommandations :**

* Instaurer un droit à l’erreur dans le domaine social (cela existe en fiscal mais pas en social).
* Appliquer la charte de l’assuré social de manière effective.
* Faciliter le recours au tribunal du travail.

1. **Évaluation des politiques publiques**

**Constats :**

* Absence de mécanismes systématiques d’évaluation des réformes.

**Recommandations :**

* Réaliser des études d’impact avant et après toute réforme.
* Analyse coût-bénéfice des mesures.
* Intégrer les apports de la recherche dans la conception des politiques. Tenir compte des résultats des mesures d’impact, et prendre au sérieux les contributions scientifiques.
* Maintenir et pérenniser les enveloppes fédérales destinées aux régions pour les actions sociales dont les résultats sont déjà prouvés (Housing First, plan grand froid etc).

1. **Divers**

**Constats :**

* L’adresse de référence est appliquée de manière aléatoire.
* Évolution des typologies familiales non reconnue par le droit.
* Importance de miser sur l’éducation.

**Recommandations :**

* Réformer l’adresse de référence pour la rendre plus accessible et fiable. Envisager l’utilisation du numéro national comme base.
* Intégrer un module sur la sécurité sociale dans les programmes scolaires et former les enseignants comme acteurs sociaux.